

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service des communes
1.36.84

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 23 OCTOBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

OBJET : Commune de Rognonas - Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2018/2020 - Tranche 2020 - Transfert de la compétence "eau potable et assainissement" au profit de la Communauté d'agglomération Terre de Provence.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation :

- d'une part, le programme de travaux envisagé par la Commune de Rognonas pour la tranche 2020 du contrat départemental de développement et d'aménagement 2018/2020, conformément à l'annexe 1 du rapport ;
- d'autre part, le transfert de subventions allouées par le Conseil départemental à la Commune de Rognonas, dans le cadre du programme de travaux « eau potable et assainissement », inscrit au contrat départemental de développement et d'aménagement 2018/2020, au profit de la Communauté d'agglomération Terre de Provence, selon de détail présenté en annexe 2.

1 - Contrat départemental de développement et d'aménagement 2018/2020 – tranche 2020

**EXTENSION DU RESEAU D'EAU POTABLE AVEC LA CREATION D'UNE STATION DE POTABILISATION :
REFECTION DE VOIRIE**

Parallèlement aux travaux d'extension d'eau potable et à la création d'une station de potabilisation confiés à la Communauté d'agglomération Terre de Provence suite au transfert de compétence, il était nécessaire de refaire sur plusieurs secteurs les enrobés de la chaussée. Les voies concernées sont celles du secteur 8. Il s'agit de l'Allée des Coquelicots, des Boutons d'Or, de la Graminière et des Bleuets.

Le montant global de cette opération prévue de 2018 à 2020 s'élève à 321 699 € HT, dont 49 890 € HT pour la tranche 2020. La commune ne bénéficie pas d'autre subvention. La participation globale du Département pourrait s'élever à 160 850 € dont 24 945 € au titre de la tranche 2020.

ACQUISITION ET RENOVATION DU FOYER LOGEMENT DU BEL AGE « LA BENVENGUDO »

La commune, désormais propriétaire du foyer logement du Bel Age « La Benvenuto » sis boulevard Bonet d'Oléon, peut se lancer dans les travaux de rénovation afin de garantir la pérennité de l'établissement indispensable aux anciens de la commune.

Il s'agit notamment de travaux de chauffage, de plomberie, de climatisation, d'électricité, d'étanchéité, d'isolation et de sécurité incendie.

Le montant global de cette opération prévue de 2019 à 2020 s'élève à 784 915 € HT, dont 164 915 € HT pour la tranche 2020. La commune ne bénéficie pas d'autre subvention. La participation globale du Département pourrait s'élever à 392 458 € dont 82 458 € au titre de la tranche 2020.

CREATION DE TROIS LOGEMENTS ET D'UN LOCAL COMMERCIAL RUE JEAN VIAU

La commune disposait d'un bâtiment insalubre situé 10 rue Jean Viau qui est désormais détruit. Afin de redynamiser son centre-ville, trois appartements à caractère social au 1^{er} et 2^{ème} étage et un local commercial au rez-de-chaussée seront construits.

Le montant global de cette opération prévue de 2019 à 2020 s'élève à 602 265 € HT, dont 202 265 € HT pour la tranche 2020. La commune ne bénéficie pas d'autre subvention. La participation globale du Département pourrait s'élever à 301 133 € dont 101 133 € au titre de la tranche 2020.

CREATION DE DEUX LOGEMENTS AVENUE DE LA LIBERATION

La commune poursuit les travaux de réaménagement de deux maisons mitoyennes dont elle est propriétaire. Il s'agit de réaliser deux appartements afin d'agrandir son parc de logements dans un quartier du centre-ville qui était en voie de paupérisation.

Le montant global de cette opération prévue de 2019 à 2020 s'élève à 297 800 € HT, dont 200 200 € HT pour la tranche 2020. La commune ne bénéficie pas d'autre subvention. La participation globale du Département pourrait s'élever à 148 900 € dont 100 100 € au titre de la tranche 2020.

ACHAT DE PETITS VEHICULES ET PETITS MATERIELS

La commune de Rognonas souhaite équiper ses services techniques d'un scarificateur afin d'entretenir la pelouse du stade d'honneur du parc des sports et des loisirs.

Le montant global de cette opération prévue de 2018 à 2020 s'élève à 162 913 € HT, dont 4 083 € HT pour la tranche 2020. La commune ne bénéficie pas d'autre subvention. La participation globale du Département pourrait s'élever à 81 457 € dont 2 042 € au titre de la tranche 2020.

RESTAURATION DES FAÇADES DE L'EGLISE ET DU PRESBYTERE

Les façades extérieures et les parois intérieures de l'église de Rognonas n'ont jamais été restaurées. Une étude réalisée par un architecte fait apparaître une maçonnerie dégradée par des remontées capillaires, un soubassement et un bas de façade érodés, des épaufrures à réparer, des enduits décollés, des fissures traversantes, une couche de salissure noire irrégulièrement répartie, des câbles apparents etc... Un programme de remise en état a été établi et comprend, notamment, les travaux suivants :

- le nettoyage et le brossage des façades ;

- le traitement des remontées capillaires par la mise en œuvre d'une barrière d'étanchéité ;
- le remplacement de pierres par bouchonnage ;
- le ragréage des parties altérées ;
- la réfection des joints et des enduits ;
- l'encastrement des câbles ;
- le remplacement des gouttières et des descentes ;
- la mise en œuvre d'une patine sur l'ensemble de l'édifice ;
- la mise en peinture des menuiseries et des ferronneries....

De même, le presbytère mitoyen à l'église, semble avoir subi les mêmes dégâts. C'est pourquoi des travaux du même type que ceux envisagés pour l'église devront être réalisés.

Le montant global de cette opération prévue en 2020 s'élève 480 106 € HT. La commune ne bénéficie pas d'autre subvention. La participation globale du Département pourrait s'élever à 240 053 € au titre de la tranche 2020.

2 - Contrat départemental de transfert à la Communauté d'agglomération Terre de Provence d'une opération figurant dans le contrat départemental de développement et d'aménagement 2018/2020 de la Commune de Rognonas

Suite au transfert de la compétence « eau potable et assainissement » au profit de la Communauté d'agglomération Terre de Provence, à compter du 1^{er} janvier 2020, il convient d'opérer le transfert des subventions allouées au bénéfice de cette dernière, conformément à l'annexe 2 du présent rapport, soit une dépense subventionnable globale de 2 553 345 € HT et une subvention totale de 1 276 672 €

La dépense subventionnable globale du CDDA 2018-2020 de la Commune de Rognonas est actualisée à hauteur de 2 931 098 € HT, soit une subvention totale ramenée à 1 465 551 €. La participation du Département pourrait s'élever à 550 731 € au titre de la tranche 2020 sur une dépense subventionnable de 1 101 459 € HT, conformément à l'annexe 1 du rapport.

Ce rapport est sans incidence financière. La dépense est déjà imputée au chapitre 204 du budget départemental en application sur l'autorisation de programme 2018-10127X de la délibération n°239 du 14 décembre 2018.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

